Un verset difficile,

qui torture les commentateurs ou que les commentateurs torturent...

Et voici qu'une hypothèse simple dissipe la difficulté;
qu'elle invoque, en outre, l'appui du contexte!

C'est l'œuf de Christophe Colomb!

C'est en tout cas une hypothèse qui mérite examen. Sylvain ROMEROWSKI nous la propose; il enseigne à l'Institut Biblique de Nogent-sur-Marne, après avoir étudié la théologie à Philadelphie et la linguistique à l'Université Paris III.

L'opposition entre la chair et l'Esprit en Galates 5.17.

par Sylvain ROMEROWSKI

ar la chair a des désirs contraires à ceux de l'Esprit, et l'Esprit en a de contraires à ceux de la chair ; ils sont opposés l'un à l'autre, afin que vous ne fassiez pas ce que vous voudriez.

On considère couramment que, dans ce texte, l'apôtre Paul présente l'être intérieur du chrétien comme un champ de bataille où s'affronteraient deux forces opposées, la « chair » et l'Esprit.

Pour certains, l'opposition entre la « chair » et l'Esprit serait une autre manière de dire l'opposition entre notre ancienne nature et notre nouvelle nature.

née de l'Esprit et animée par l'Esprit. Dans une forme plus nuancée de cette interprétation, Paul parlerait de l'opposition entre ce que Calvin appelait « les résidus » (les restes) de notre ancienne nature et le Saint-Esprit. La Bible en français courant reflète ce genre d'interprétation dans sa traduction : « Car notre propre nature a des désirs contraires à ceux de l'Esprit... ».

L'interprétation qui voit dans notre texte une allusion au conflit entre l'ancienne et la nouvelle natures du chrétien soulève d'abord une objection d'ordre psychologique. Employer un tel langage revient en effet à dire que le chrétien aurait deux « moi », l'un porté vers le mal et l'autre vers le bien. Or je n'ai aucunement conscience de la présence en mon être de deux « moi ». C'est le même « moi » qui fait le mal ou s'efforce de plaire à Dieu.

O.T. Allis a bien exprimé quels problèmes cause cette conception des deux natures, qu'il trouvait dans les notes de la Bible Scofield:

Affirmer sans autre une distinction très tranchée entre le « vieil homme » et « l'homme nouveau » revient à dire que le chrétien a une double personnalité. Il a une ancienne nature, le vieil homme, qui ne peut que pécher, et une nouvelle nature, l'homme nouveau, qui ne peut pas pécher. Dans sa note sur Ep 4.24, Scofield nous dit que « l'homme nouveau est l'homme régénéré, qui diffère du vieil homme », et qu'« il ne s'agit en aucun cas du vieil homme restauré ou amélioré ». C'est là une manière erronée et dangereuse de présenter une vérité précieuse. L'homme nouveau n'est pas le vieil homme amélioré. Il est le vieil homme re-fait. Le chrétien est « renouvelé dans tout son être selon l'image de Dieu ». Ce renouvellement, ce changement graduel du vieil homme en l'homme nouveau, c'est la sanctification progressive, qui est l'œuvre du Saint-Esprit. Alors que l'homme nouveau s'affermit, le vieil homme s'affaiblit. Car Paul ne parle pas, à proprement parler, de deux natures distinctes, mais de deux conditions distinctes d'une seule et

même nature. S'il n'en était pas ainsi, la distinction entre le vieil homme et l'homme nouveau reviendrait à dire pratiquement que Saül le pharisien et Paul l'apôtre étaient deux personnes distinctes, et que Christ n'a pas sauvé Saül mais qu'il a substitué Paul à Saül en laissant Saül (la vieille nature) périr dans son iniquité. Mais Paul avait la conscience d'être le Saül qui avait persécuté l'Eglise, celui que Christ avait rencontré et dont il avait triomphé sur le chemin de Damas. Et tout chrétien, y compris le plus avancé en sainteté, sait qu'il est le pécheur perdu que Jésus a cherché et sauvé (1).

Une autre objection, d'ordre théologique cette fois, s'oppose aussi à cette lecture: quelques versets plus loin, Paul affirme: Ceux qui sont au Christ Jésus ont crucifié la chair avec ses passions et ses désirs (v. 24). Si notre vieille nature a été crucifiée, comment peut-elle s'opposer à l'Esprit?

Dans sa forme plus nuancée, l'interprétation évite l'objection psychologique. On ne considère plus que le chrétien aurait deux natures, mais qu'il est l'homme nouveau en devenir et qu'il subsiste en lui quelque chose du vieil homme. La crucifixion de la « chair » a eu lieu, à partir de la régénération, mais elle n'est pas encore pleinement achevée et il reste en lui quelque chose de la

⁽i) O.T. Allis, *Prophecy and the Church* (Philadelphia: Presbyterian and Reformed Pub. Co., 1945), p. 43s.

-Exégèse du Nouveau Testament-

« chair ». Ce sont ces restes de la « chair », les restes de ce qu'il était avant sa conversion, qui s'opposeraient, en lui, à l'Esprit.

Cette conception est saine et biblique. Mais l'interprétation ainsi offerte pour notre texte est-elle adéquate ? Evite-telle l'objection théologique ? Bien sûr, on pourra dire qu'au verset 24, la crucifixion de la « chair » n'est que partielle, ou encore que l'apôtre veut simplement dire que le chrétien a dit non à la « chair » et aux passions et désirs qu'elle engendre d'une manière qui engage définitivement toute sa vie. N'empêche que si Paul parle d'un conflit intérieur au croyant dans le verset 17, la « chair » et l'Esprit apparaissent comme deux adversaires jouant un rôle à part égale en lui, alors qu'au verset 24, il est déclaré de manière forte que la « chair » ne tient de loin pas dans sa vie une place semblable à celle de l'Esprit. Une difficulté demeure donc.

Si Paul parle d'un conflit intérieur au croyant dans le verset 17, la « chair » et l'Esprit apparaissent comme deux adversaires jouant un rôle à part égale en lui.

Un troisième problème, d'ordre exégétique, n'est généralement pas résolu de manière satisfaisante par les tenants de l'interprétation courante. Si Paul parle d'un conflit intérieur au chrétien, si la « chair » désigne notre ancienne nature ou ses restes, on voit mal ce que veut dire la fin du verset : afin que vous ne fassiez pas ce que vous voudriez. De quelle volonté est-il ici question ?

Certains ont pensé qu'il s'agissait de la volonté « charnelle » (ainsi Chrysostome et Théodoret (2)), d'autres de la volonté de faire le bien, comme en Rm 7.14ss (ainsi Calvin, Lightfoot, I.H. Marshall (3)). Pour Burton, la fin du verset signifierait que « la chair s'oppose à l'Esprit afin que les hommes ne fassent pas ce qu'il veulent en accord avec la pensée de l'Esprit, et l'Esprit s'oppose à la chair afin qu'ils ne fassent pas ce qu'ils veulent selon la chair (4) ».

Les deux premières options rompent la symétrie formelle qui structure les deux premières propositions du verset. Ce balancement dans les deux premières propositions indique que l'apôtre veut souligner le caractère réciproque de l'antagonisme entre la « chair » et l'Esprit. Il est donc arbitraire et mal venu de prendre la fin du verset comme se référant, soit à la volonté de bien faire.

-16

D'après Charles J. Ellicot, A Critical and Grammatical Commentary on St. Paul's Epistle to the Galatians (Andover: Warren F. Draper, 1902), p. 131.

J.B. Lightfoot, The Epistle of St. Paul to the Galatians (Grand Rapids: sans date), p. 209 et I.H. Marshall, « Preparation for Exposition: Gal 5.16-20 », T.S.F. Bulletin 70 (1974), p. 9.

⁽⁴⁾ Ernest De Witt Burton, A Critical and Exegetical Commentary on the Epistle to the Galatians (Edinburgh: T. & T. Clark, 1977), p. 302. De même John Eadie, Commentary on the Epistle of Paul to the Galatians, Edinburgh, T. & T. Clark, 1884, p. 411.

Fung oppose encore à la première option qu'elle ne s'accorde pas bien avec la présence de la particule adversative dé (« mais ») au verset 18 : elle suggère en effet que la victoire n'est obtenue que lorsque le croyant est réellement conduit par l'Esprit (5), donc quand sa volonté n'est pas celle de la « chair ».

La troisième option présente l'avantage de respecter la symétrie. Mais, il est douteux que l'expression « ce que vous voudriez » se réfère à la fois aux bons et aux mauvais désirs de la personne en qui la « chair » et l'Esprit seraient opérants (ainsi Marshall ⁽⁶⁾).

En outre, avec Fung, nous trouvons difficile de considérer la « chair » et l'Esprit comme le sujet commun, réalisant tous deux ensemble le but exprimé à la fin du verset, ou de considérer comme étant le but un état d'opposition continuelle."

Fung propose un autre type de solution. Il prend la dernière proposition du verset comme l'expression d'un résultat ou d'une conséquence, et non pas d'un but : en sorte que vous ne fassiez pas...

L'idée serait alors que « dans la lutte entre la chair et l'Esprit, la neutralité est impossible (®) ». Fung considère lui aussi que la « chair » désigne la nature pécheresse du croyant. Mais si on adopte cette ligne d'interprétation de la fin du verset, une autre lecture des deux premières propositions convient mieux.

A notre sens, Paul ne parle pas d'un conflit intérieur au chrétien, mais il oppose deux modes d'existence et de vie. La « chair » n'est pas notre ancienne nature, ou ses restes ; le terme sert à désigner la condition de l'homme qui n'a pas l'Esprit et qui se trouve donc livré à ses propres ressources et capacités. C'est la condition de l'incroyant, celle dans laquelle nous nous trouvions avant notre conversion. L'Esprit est l'Esprit de Dieu qui anime le croyant, lui communique une vie nouvelle (v. 24) et donne à tout son être, en particulier à ses désirs. une nouvelle orientation, conforme aux désirs de l'Esprit.

Paul oppose deux modes d'existence et de vie. La « chair » n'est pas notre ancienne nature, ou ses restes ; le terme sert à désigner la condition de l'homme qui n'a pas l'Esprit.

Les désirs de la « chair » sont donc ceux que produit l'homme dans sa condition naturelle, tant qu'il n'a pas

⁽⁶⁾ R.Y.K. Fung, « The Impotence of the Law: Toward a Fresh Understanding of Romans 7:14-25 », Scripture, Tradition and Interpretation (W.W. Gasque ed., Grand Rapids: Eerdmans, 1978), p. 37.

^{(6) «} Impotence of the Law », p. 9, Commentary, p. 251.

⁽i) « Impotence of the Law », p. 36, et *The Epistle to the Galatians* (NICNT), (Grand Rapids: Eerdmans, 1988), p. 250.

⁽⁸⁾ Op. cit., p. 37.

Exégèse du Nouveau Testament

l'Esprit. Paul affirme qu'ils se trouvent en opposition radicale aux désirs du Saint-Esprit, que celui-ci communique à ceux qui ont l'Esprit.

Ainsi, les deux premières propositions de Ga 5.17 ne décrivent pas un combat dont le croyant serait le théâtre, elles expriment simplement des affirmations générales concernant la « chair » et l'Esprit; elles soulignent l'incompatibilité entre deux conditions et deux modes de vie.

Kümmel nous paraît indiquer dans quel sens il faut chercher à comprendre le texte :

La phrase en 5.17 veut seulement dire que l'homme est dominé, soit par la chair, soit par l'Esprit... Le sens de Ga 5.17 n'est donc pas que le chrétien assiste impuissant à la lutte entre la chair et l'Esprit, mais qu'il doit servir soit la chair soit l'Esprit (9).

Pour reprendre en les adaptant les termes de Fung, nous dirons que la fin du verset a pour fonction de souligner que, vu l'opposition entre la « chair » et l'Esprit, la neutralité est impossible. Vous ne pouvez pas faire ce que vous vou-

Dans le contexte. Paul aborde le suiet de la liberté chrétienne. Il a défendu cette liberté contre les judaïsants qui voulaient imposer aux croyants d'origine païenne d'observer les prescriptions rituelles de la loi mosaïque (5.1). Mais il faut maintenant se garder d'une compréhension libertine ou antinomienne de cette affirmation de la liberté chrétienne. L'apôtre écrit donc qu'il ne faut pas, sous prétexte de liberté, vivre selon la « chair » (v. 13), c'est-à-dire comme un incrovant. Car qu'est la liberté? Ce n'est pas la liberté de faire ce qui nous passe par la tête. Il ne peut en être ainsi. En effet, comme il v a une opposition radicale entre les désirs de la « chair », du non-chrétien, et ceux de l'Esprit qui anime le chrétien, nous sommes soit d'un côté soit de l'autre (v. 17). En fait, si nous vivons selon la « chair », comme des incrovants, nous serons esclaves du péché et nous perdrons notre liberté (cf. Rm 6.16). La véritable liberté, c'est d'être du côté de l'Esprit, de facon à ne pas accomplir les désirs de la « chair » (v. 16).

Les listes de vices et de vertus qui suivent, « les œuvres de la chair » et le « fruit

driez signifie: vous ne pouvez pas vivre tantôt par l'Esprit, tantôt selon la « chair », ou un peu par l'Esprit et un peu selon la « chair ». C'est l'un ou l'autre, il faut choisir! On ne peut pas à la fois être un chrétien, un homme qui a l'Esprit, et en même temps vivre comme quelqu'un qui est « dans la chair », qui n'a pas l'Esprit, comme un non chrétien.

⁽⁹⁾ « Der Satz 5:17 will also nur sagen, dass der Mensch von sarx oder pneûma beherrscht wird... Der Sinn von Gal 5:17 ist also nicht, dass die Christen ohnmächtig dem Kampf von sarx und pneûma zuschauen, sondern dass sie entweder der sarx oder dem pneûma dienen müssen. » W.G. Kümmel, Römer 7 und die Bekehrung des Paulus (Leipzig: J.C. Heinrichs, 1929), p. 106.

de l'Esprit », servent ensuite à illustrer l'opposition radicale entre la « chair » et l'Esprit qui vient d'être affirmée. Puis Paul déclare que ceux qui sont au Christ-Jésus ont crucifié la chair avec ses passions et ses désirs (v. 24). C'est là une manière de dire de quel côté se trouve le chrétien. Il a reçu une vie nouvelle par l'Esprit (v. 25a). Il doit donc marcher selon l'Esprit, c'est-à-dire se comporter et vivre d'une manière qui s'accorde avec l'œuvre de l'Esprit en lui, et non plus vivre comme avant sa conversion.

Pour Paul, vivre dans la « chair » équivaut dans ce texte à se remettre sous la loi. L'opposition entre la « chair » et l'Esprit est liée à l'opposition entre la loi et la foi.

Un élément du verset 18 confirme encore notre lecture. Paul y oppose la vie conduite par l'Esprit à l'appartenance au régime de la loi : Si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes pas sous la loi. Cette nouvelle opposition correspond à l'opposition entre la « chair » et l'Esprit. En effet, au verset 16, l'apôtre avait écrit : Marchez selon l'Esprit et vous n'accomplirez pas les désirs de la chair. La loi occupe au verset 18 un rôle semblable à celui de la « chair » au verset 16. Ce lien entre la loi et la « chair » s'opposant tous deux à l'Esprit se retrouve dans les deux autres textes de l'épître aux Galates où l'apôtre oppose la « chair » et l'Esprit, ainsi qu'en un texte de l'épître aux Romains. Or, dans aucun de ces textes, la « chair » ne désigne les restes de l'ancienne nature en lutte contre l'Esprit dans l'être du croyant. Bien plutôt, la « chair » est mise là pour la condition de l'homme sans l'Esprit, la condition qui était la nôtre avant notre conversion.

Au chapitre 3 tout d'abord, Paul rappelle aux Galates qu'ils ont commencé leur vie chrétienne par l'Esprit et qu'ils ont reçu l'Esprit, non pas en vertu de leur obéissance à la loi mais par la foi (v. 2-3). Et il leur demande si, après cela, ils veulent *finir par la chair*. Ce qui est en cause là, ce sont les prescriptions rituelles de la loi mosaïque. Ainsi, pour Paul, vivre dans la « chair » équivaut dans ce texte à se remettre sous la loi. L'opposition entre la « chair » et l'Esprit est pour Paul liée à l'opposition entre, respectivement, la loi et la foi.

Puis au chapitre 4, Paul met en opposition Ismaël, engendré selon la chair, et Isaac, engendré selon l'Esprit (v. 28-31). Dans le contexte, Ismaël représente les Juifs incrédules, toujours esclaves sous le régime de la loi, et Isaac représente les croyants, Juifs ou non-Juifs, libérés de cet esclavage. Là encore, « selon la chair » s'applique à ceux qui sont sous la loi. Le thème de la liberté des enfants engendrés par l'Esprit prépare le chapitre 5. Et dans ce chapitre, le verset 18 reprend l'opposition entre la loi et l'Esprit. Tout ceci montre qu'en 5.13-18 Paul poursuit la pensée du chapitre 4. Autrement dit, dans ce texte aussi, la

-Exégèse du Nouveau Testament-

« chair » doit être la caractéristique de ceux qui sont sous la loi, c'est-à-dire des incroyants (au moins ceux qui sont Israélites).

Un troisième texte établit et éclaire la relation entre la « chair » et la loi, celui de Rm 7.5-6. Paul y déclare que nous étions dans la « chair », mais que nous sommes morts à la loi et qu'ainsi dégagés de la loi, nous servons sous le régime nouveau de l'Esprit. Par conséquent là encore, être dans la « chair » c'est être sous la loi, une condition qui s'oppose à celle que nous avons par l'Esprit.

Deux choses méritent d'être soulignées ici. Paul écrit : lorsque nous étions dans la chair (v. 5). Pour l'apôtre la condition « dans la chair » est celle que nous connaissions avant notre conversion ; ce n'est plus la nôtre actuellement (de même que nous ne sommes plus sous la loi, évidemment). Ceci confirme que la « chair », en notre texte, n'est pas notre ancienne nature ou ses restes qui subsistent en nous après notre conversion, mais que Paul utilise ce terme pour évoquer la situation de l'inconverti.

Le deuxième point, c'est que, aussi paradoxal que cela puisse sembler, la loi s'allie à la « chair » pour produire le péché et nous condamner (v. 5). Il faut bien saisir que le régime de la loi se définit par deux caractéristiques : l'obligation pour ceux qui sont sous la loi d'obéir à la loi, faute de quoi ils se trouvent sous le coup d'une condamnation à mort, et le fait que l'homme sous la loi

est livré à ses propres ressources et capacités pour produire cette obéissance. L'expression « dans la chair » sert précisément à désigner la condition de l'homme livré à ses propres ressources, par opposition à celle de l'homme ayant l'Esprit. C'est pourquoi être sous la loi, c'est être « dans la chair ».

Or depuis que le péché est entré dans le monde et a atteint l'être de tout homme, l'homme livré à ses propres ressources est incapable de remplir ses obligations; il transgresse la loi et se trouve condamné. Par conséquent, sous la loi, dans la « chair », on ne produit que de mauvais fruits qui entraînent la mort.

Revenant à notre texte, nous saisissons maintenant toute la portée du verset 18. En se faisant circoncire, et peutêtre aussi en se pliant à d'autres rites mosaïques, comme les judaïsants les incitaient à le faire, les croyants de Galatie allaient se remettre sous le régime de la loi. Paul semble en effet considérer que les prescriptions rituelles de la loi mosaïque font partie intégrante du régime de la loi tel que nous l'avons défini, qu'elles en sont indissociables, de sorte que se les imposer, c'est se remettre sous le régime de la loi (voir Ga 3.10) (10). Or se remettre sous ce

C'est ce qui explique que, pour lutter contre les judaïsants, Paul proclame l'Evangile de la justification par la foi. Le principe de la justification par la foi est contraire au régime de la loi (Ga 3.12; Rm 10.5-11). Si l'on est justifié par la foi, on n'est donc plus sous ce régime et, par conséquent, on n'est plus lié aux prescriptions rituelles qui en font partie.

régime ne servira à rien pour plaire à Dieu, au contraire. Si on se remet sous le régime de la loi, on se retrouvera dans la « chair » et l'on produira les œuvres de la « chair ». La seule manière de l'éviter est de marcher par l'Esprit, en demeurant sous le régime de l'Esprit. Mais alors on ne se trouve plus sous le régime de la loi et il n'y a pas lieu d'observer les prescriptions rituelles de celle-ci.

Compris comme nous l'avons fait, le texte de Ga 5.13ss s'insère bien dans la polémique contre les Judaïsants et s'accorde avec la nécessité de ne pas donner prise à une compréhension libertine ou antinomienne de la théologie paulinienne.

Peut-on alors le traduire dans un français intelligible, en tenant compte de l'interprétation proposée? Bien que l'opération s'annonce périlleuse, nous faisons ici une tentative:

Car l'homme livré à lui-même a des désirs contraires à ceux de l'Esprit, et l'Esprit en a de contraires à ceux de l'homme livré à lui-même ; ils sont opposés l'un à l'autre, en sorte que vous ne pouvez pas faire ce que vous voulez.

Cette étude ne serait pas complète sans aborder le texte parallèle de Rm 8.5-8. Là encore, on a souvent compris la « chair » comme étant notre ancienne nature, ou ses restes, s'opposant en nous à l'action de l'Esprit.

Ce texte a même été vu comme une recette pour la sanctification. En effet, on

en tire parfois l'idée que, notre ancienne nature étant radicalement corrompue, nous ne devons pas essayer de plaire à Dieu « par nos propres forces » mais bien plutôt laisser l'Esprit agir en nous et faire les choses lui-même. Faut-il le dire, cette manière de présenter les choses est en contradiction avec l'Ecriture qui nous exhorte, entre autres, à faire tous nos efforts en vue de la sanctification (2 Pi 1.5; pour l'apôtre, nos efforts ne sont pas à opposer à l'œuvre de Dieu en nous, au contraire, ils en découlent, v. 3 et cf. Phil 2.12-13).

En Rm 8, tout comme en Ga 5, nous croyons que la « chair » désigne la condition de l'homme sans l'Esprit, donc celle de l'homme irrégénéré. Il faut bien voir que dans cette section de l'épître, Paul s'emploie à répondre à l'objection selon laquelle sa théologie de la grâce, et en particulier de la justification par la foi, conduirait les chrétiens à prendre la liberté de pécher allègrement (5.21-6.1; 6.15).

Paul s'emploie à répondre à l'objection selon laquelle sa théologie conduirait les chrétiens à pécher allègrement.

Au chapitre 7, Paul a évoqué notre mort à la loi (v. 1-6). Ceci l'amène à ouvrir deux parenthèses pour expliquer certaines de ses affirmations (7.7-12 et 7.13-25). Puis au chapitre 8, il énonce la conclusion de ce qu'il a dit sur la mort à la loi : il n'y a donc maintenant aucune

-Exégèse du Nouveau Testament

condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ (v. 1). On pourrait ici encore en déduire que celui qui est en Christ peut se permettre de s'adonner au péché sans crainte d'être condamné pour cela.

Les versets 5 à 9 ont pour but d'écarter cette déduction. L'argumentation est la suivante. C'est en Christ que l'on n'est pas condamné (v. 1). Or, si l'on est en Christ, on a le Saint-Esprit, car celui qui n'a pas l'Esprit de Christ ne lui appartient pas (v. 9). Et si l'on a l'Esprit de Christ, on vit selon l'orientation que l'Esprit communique. Cette orientation est radicalement opposée à celle de la « chair », c'est-à-dire celle du non-chrétien (v. 5-8). Par conséquent le chrétien ne peut pas vivre comme un non-chrétien.

L'opposition entre la « chair » et l'Esprit (v. 5-8) sert ici aussi à mettre les lecteurs en face de leurs responsabilités en les plaçant devant un choix. La « chair » et l'Esprit sont en opposition radicale, si bien qu'il faut choisir entre les deux. Ou bien nous vivons selon la chair, à la manière des non-chrétiens, et cela

indique que nous n'avons pas l'Esprit; par conséquent nous ne sommes pas en Christ et l'affirmation du verset 1 ne vaut pas pour nous. Ou bien nous sommes en Christ, nous avons l'Esprit, et nous ne pouvons alors pas vivre selon la chair, c'est-à-dire comme des non-chrétiens.

Au verset 9, comme il l'avait fait en Ga 5.24, Paul indique de quel côté se trouvent en fait ses lecteurs: Pour vous, vous n'êtes plus dans la chair (on notera une fois de plus que la condition « dans la chair » est une condition que le croyant a abandonnée). Il n'est donc pas question pour eux de vivre comme des non-chrétiens ou de continuer à vivre comme avant leur conversion.

Faisons donc tous nos efforts dans ce sens. Dieu est fidèle et c'est lui qui nous sanctifiera (11)!

S.R.

⁽¹⁾ Pour une position qui se rapproche de la nôtre, voir encore Walter Bo Russel, III, « Does the Christian have 'flesh' in Gal 5:13-26? », Journal of the Evangelical Theological Society, 36/2 (1993), p. 179-187.